

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
 DEMANDE D'APPROBATION DU TAUX DE RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ET DU
 MÉCANISME DE TRAITEMENT DES ÉCARTS DE RENDEMENT**

MÉCANISME DE TRAITEMENT DES ÉCARTS DE RENDEMENT

1. Référence : Pièce C-OC-0019, p. 13 et 14.

Préambule :

« En reprenant une base de calcul similaire à celle produite par M. Yardley, nous reproduisons dans les tableaux plus bas la répartition des écarts de rendement historiques mais en considérant le partage des rendements avec et sans une augmentation potentielle du taux de rendement des capitaux propres autorisés de 1 %.

Tableau 2

Table 2 Simulations historiques (M\$) Proposition INTÉR HQD							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Rendement autorisé	250.3	271.6	240.2	275.9	266.1	224.1	
Rendement réalisé	259.7	298.2	345.9	447.3	367.3	335.5	
Trop-perçus	9.4	26.6	105.7	171.4	101.2	111.4	
Deadband 100pts	9.4	26.6	34.1	35.0	36.1	34.6	
Partage HQD	0.0	0.0	35.8	68.2	32.6	38.4	
Partage Consommateurs	0.0	0.0	35.8	68.2	32.6	38.4	
Rendement réalisé avec partage	259.7	298.2	310.1	379.1	334.7	297.1	1878.9
Part des consommateurs	0.0	0.0	35.8	68.2	32.6	38.4	175.0
Trop-perçus nets	9.4	26.6	69.9	103.2	68.6	73.0	350.7

Tableau 3

Table 3 Simulations historiques (M\$) Proposition INTÉR 1% ROE autorisé HQD							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Rendement autorisé	282.3	301.7	272.4	309.4	300.1	255.3	
Rendement réalisé	259.7	298.2	345.9	447.3	367.3	335.5	
Trop-perçus	-22.6	-3.5	73.5	137.9	67.2	80.2	
Deadband 100pts	0.0	0.0	34.1	35.0	36.1	34.6	
Partage HQD	0.0	0.0	19.7	51.5	15.6	22.8	
Partage Consommateurs	0.0	0.0	19.7	51.5	15.6	22.8	
Rendement réalisé avec partage	259.7	298.2	326.2	395.8	351.7	312.7	1944.4
Part des consommateurs	0.0	0.0	19.7	51.5	15.6	22.8	109.5
Trop-perçus nets	-22.6	-3.5	53.8	86.4	51.6	57.4	223.2

[...]

En comparant le partage des écarts de rendement, on observe que le total du rendement réalisé par le Distributeur et le Transporteur serait augmenté suite à l'augmentation du taux de rendement des capitaux propres. Sous ce dernier scénario, on observe également que la somme des écarts de rendement transférés vers les consommateurs diminue, passant de 175 M\$ à 109.5 M\$ pour le Distributeur et de 149.4 M\$ à 52.9 M\$ pour le Transporteur.

Proposition d'OC

OC est d'avis que si la Régie devait autoriser une augmentation du taux de rendement des capitaux propres, les zones sans partage du MTÉR proposées par le Distributeur et le Transporteur devraient être réduites de 50 points de base. En effet, OC estime que la balance des intérêts et le traitement équitable des parties évoqués dans la section précédente ne seraient pas pleinement atteints autrement ». [nous soulignons]

La Régie note au tableau 3 qu'il n'y a aucun effet de la hausse du taux de rendement autorisé sur le rendement réalisé.

Demandes :

- 1.1 Veuillez indiquer si votre proposition de réduire de 50 points de base les zones de sans partage s'appuie sur l'observation « *que la somme des écarts de rendement transférés vers les consommateurs diminue, passant de 175 M\$ à 109.5 M\$ pour le Distributeur et de 149.4 M\$ à 52.9 M\$ pour le Transporteur ».*
- 1.2 Veuillez confirmer sur le fait qu'advenant le cas où la Régie autorise une hausse de taux de rendement des capitaux propres, celle-ci est prise en compte dans les tarifs et par conséquent dans le coût en capital réalisé, et que seul l'écart entre le taux de rendement reconnu par la Régie et celui réalisé est constaté en fin d'exercice. Veuillez faire le lien avec les données du tableau 3 qui ne prennent pas en compte la hausse du taux de rendement des capitaux propres dans le rendement réalisé.